



Compte courant associés débiteur

Par **ESCAD_old**, le **24/10/2007** à **18:37**

Bonjour

Lorsque l'on vend une société en ETAT, avec un compte courant associé débiteur est ce que l'ancien gérant de la société est tenu de rembourser au nouveau gérant et propriétaire de toutes les parts de la société.

MERCI DE VOTRE REPONSE